

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2022

Le 16 février 2022, à 19 heures en la mairie de Montmachoux (salle communale) se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire Patrick JACQUES, sur convocation remise le 7 février 2022.

Étaient présents : Patrick JACQUES, Christophe MARCHAND, Bernard CRETON, Thibaut PLATEAU, Sylvie ROY, Laurent SIMON, Gérard TOURNIER, Henriette VIELLE.

Étaient absentes : Claudine SANTALO-MERLIER (pouvoir à Patrick JACQUES) ; Frédérique SAMELOT (pouvoir à Christophe MARCHAND), Anouk VAN (pouvoir à Bernard CRETON)

Secrétaire de séance : Bernard CRETON

Avant d'ouvrir la séance, monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour un point portant sur le relèvement de la subvention communale pour toute inscription d'enfants (3 à 18 ans) à une association à caractère sportif ou culturelle.

Le Conseil Municipal donne son accord.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Adoption du compte-rendu de la séance du 17 novembre 2021
- 3) Personnel : augmentation de la base hebdomadaire de travail de Daniel GONCALVES
- 4) FER : Demande de subvention (réfection du chemin menant à la Route de Villeneuve)
- 5) SDESM : Adhésion de nouvelles communes
- 6) Rapport annuel sur la qualité de l'eau 2020
- 7) Informations et questions diverses

Adoption du compte-rendu de la séance du 17 novembre 2021

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 17 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2021.

Personnel : augmentation de la base hebdomadaire de travail de Daniel GONCALVES

Monsieur le Maire indique que l'entretien de la commune nécessite une augmentation du temps de travail de Daniel GONCALVES (Adjoint technique à temps incomplet). Il propose que son temps de travail hebdomadaire passe de 20 à 25 heures, à compter du 1^{er} mars 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le Maire, émet un avis favorable à l'augmentation de la base hebdomadaire de travail de monsieur Daniel GONCALVES



(Adjoint technique à temps incomplet), qui passera de 20 à 25 heures à compter du 1^{er} mars 2022 ; dit que les crédits budgétaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

FER : Demande de subvention (Réfection de l'entrée du chemin rural dit de la Ruelle à la jonction de la Route de Villeneuve)

Monsieur le Maire indique que l'entrée du chemin de la Ruelle depuis la Route de Villeneuve est très dégradée et en particulier depuis la réfection de la Route de Villeneuve par l'emprunt de ce chemin rural par les semi-remorques de ramassage des betteraves, qui ainsi nous préserve de passages dans le bourg.

Monsieur le Maire indique que les chemins ruraux étant exclus de la compétence Voirie exercée par la communauté de communes du Pays de Montereau, cette réfection demeure une charge communale et consistera en un rehaussement de l'ordre de 40 cm de la chaussée au moyen de rabotage et de grave béton, ainsi qu'en outre le rehaussement d'un regard VEOLIA du réseau d'eau.

Le coût des travaux ressort comme suit :

Travaux sur regard : 665 € H.T

Réfection de l'entrée du chemin (d'environ 120 m²) : 4.297 € H.T

Soit un total H.T de **4.962 € 50 (5 955 € TTC)**

Ce projet de réfection de ce chemin n'est à ce jour pas subventionné, et Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, au titre du FER (Fonds d'équipement rural) peut subventionner cette opération, à un taux maximum de 50 % pour un montant de travaux plafonné à 100.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le programme des travaux précités de réfection de l'entrée du chemin de la Ruelle à la jonction de la Route de Villeneuve et autorise Monsieur le Maire à solliciter le bénéfice du Fonds d'équipement rural du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

En outre, le Conseil Municipal valide le plan de financement de cette opération, qui se présente comme suit :

Nature de la dépense	Montants	Nature de la recette	Montants
Lot 1 Travaux sur regard HT	665,00 €	Subvention FER 50 %	2 481,25 €
Lot 2 Réfection du chemin d'accès HT	4 297,50 €	Autofinancement Communal de 50 %	2 481,25 €
TOTAUX HT	4 962,50 €	TOTAL	4 962,50 €
TVA 20 %	992,50 €	FCTVA n+2	992,50 €
TOTAUX TTC	5 955,00 €	TOTAL RECETTES	5 955,00 €

Il s'engage :



- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- A réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans
- A inscrire cette action sur le budget des exercices 2022,
- A autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,
- A ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

Point ajouté

Relèvement de la subvention communale pour toute inscription d'enfants (3 à 18 ans) à une association à caractère sportif ou culturelle

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la dissolution au 31/12/2020 de l'entente intercommunale SPORT constituée en 2017 avec six des sept communes de l'ex-CCBG pour l'organisation d'activités sportives au profit des enfants de ces communes, le Conseil municipal avait décidé, à titre de compensation et à effet du 1^{er} janvier 2021, d'instaurer une participation financière annuelle de 50 € pour toute inscription d'un enfant de 3 à 18 ans révolus, dans une association à caractère sportif ou culturelle.

Sur proposition de Frédérique SAMELOT, conseillère municipale, Monsieur le Maire propose au conseil de relever cette participation communale à la somme maximale de 100 € annuels, dans la limite du montant de l'inscription.

Le Conseil, après délibération, **approuve à l'unanimité** cette proposition.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

SDESM : Adhésion de nouvelles communes

Monsieur le Maire indique que les communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet ont sollicité leur adhésion auprès du SDESM.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le Maire, décide :

D'APPROUVER l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

D'AUTORISER Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soient constatées, par arrêté inter préfectoral, les adhésions précitées.



Rapport annuel sur la qualité de l'eau 2020

Monsieur le Maire rappelle que la compétence EAU de la commune a été déléguée à VEOLIA, par contrat du 21 février 2017.

Le nombre d'abonnés est de 123 (125 en 2019).

Le tarif d'une facture de 120 m³ d'eau s'est élevé à 249,06 € (244,17 € en 2019), en hausse de 2,00 %.

Le prix TTC du m³ a été de 2,07 € (2,03 € en 2019 ; prix moyen en Seine et Marne en 2020 : 1,95 €.)

Le taux de rendement du réseau auquel appartient la commune (secteur 2) est de 69,44 % (63,10 % en 2019).

L'objectif Grenelle 2 est de 67,60 %.

Le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance du rapport 2020 du service public d'eau.

Informations et questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Maire,
Patrick JACQUES

